



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

de la séance du 05 novembre 2012 à 20h00, Maison de Commune

Présidence : M. Jean-Marc Schlaeppli

LE CONSEIL COMMUNAL D'ETOY

- vu le préavis municipal N° 10/2012 relatif à la demande de crédit de CHF 627'000.- concernant l'aménagement d'un carrefour giratoire et d'un trottoir le long de la route d'Allaman
- ouï le rapport des Commissions désignées pour étudier cette affaire
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'accorder l'autorisation d'entreprendre les travaux concernant l'aménagement d'un carrefour giratoire et d'un trottoir le long de la route d'Allaman
2. d'allouer le crédit de CHF 627'000.- pour financer ces travaux
3. d'autoriser le financement de cette somme par les disponibilités de la trésorerie courante de la commune
4. d'autoriser l'amortissement de cette somme :
 - pour le chemin piétonnier : par le compte de réserve, provision pour travaux futurs dans l'année de la dépense
 - pour le giratoire : par les contributions de Littoral Parc
 - pour le collecteur des eaux claires (EC) : par les excédents du compte « Egout » des exercices 2013 et suivants
5. d'octroyer à la municipalité le droit de requérir toutes les autorisations nécessaires

Ainsi décidé lors de la séance du Conseil communal
du 05 novembre 2012.

Le Président

Jean-Marc Schlaeppli

La Secrétaire

Isabelle Vouillamoz

